



## AVIS DE PROMULGATION REGLEMENT #503-2020

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la municipalité que, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 13 janvier 2020, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 503-2020

**Règlement #503-2020 règlement établissant un programme de revitalisation pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles résidentiels âgés pour les exercices financiers 2020 à 2024**

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1- Avis de motion : 9 décembre 2019
- 2- Dépôt du projet de règlement : 9 décembre 2019
- 3- Adoption du règlement : 13 janvier 2020
- 4- Avis de promulgation : 22 janvier 2020

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi. Donné à La Guadeloupe ce 22<sup>e</sup> jour de janvier 2020

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale & secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19<sup>e</sup> Avenue, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 22 janvier 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour de janvier.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.